

## COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE

### Compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2016

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 10 mars 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Patrick NOURISSAT, Maire.

**Présents** : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY, Cécile PONSOT, Sylvère CHEVALLIER, Hubert BIDAUT - Boudoulaye GANOU, Jérôme FOLLEA, Eric LAMBERT, Patrick MUGNIER,

**Excusés** : Léon LENZ – Alain LAMBERT

Le compte-rendu du 29 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **Demande de subvention cap 100%**

Dans le cadre du projet centre bourg, il est demandé à présent au conseil municipal :

- de solliciter l'aide du département pour l'obtention d'une subvention au titre du « CAP 100% » de 50%, soit 500 000 € pour un montant de dépenses éligibles plafonnées à 1 000 000 €.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de solliciter l'aide de l'Etat pour une subvention de 50% au titre de CAP 100% comme détaillé ci-dessus.

#### **Projet centre bourg : Demande de subvention Leader (Périscolaire)**

Dans le cadre du projet centre bourg, il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter l'aide du GAL du Pays Seine et Tille pour l'obtention d'une subvention au titre de LEADER de 20%, soit 52 200 € pour un montant de dépenses éligibles de 254 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de solliciter l'aide du Pays pour une subvention de 20% au titre de LEADER comme détaillé ci-dessus.

#### **Projet centre bourg : Demande de subvention Leader (chaufferie)**

Dans le cadre du projet centre bourg, il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter l'aide du GAL du Pays Seine et Tille pour l'obtention d'une subvention au titre de LEADER de 30%, soit 5 760 € pour un montant de dépenses éligibles de 19 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de solliciter l'aide du Pays pour une subvention de 30% au titre de LEADER, comme détaillé ci-dessus

#### **Projet centre bourg : Demande de subvention à la REGION**

Dans le cadre du projet centre bourg, il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter l'aide de la Région pour l'obtention d'une subvention de 75 000 € dans le cadre de sa politique territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de solliciter l'aide de la région pour un montant de 75 000€, comme détaillé ci-dessus.

### **Projet centre bourg : choix des entreprises**

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour les travaux du centre bourg.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 21 décembre 2015 suivie d'une négociation auprès des entreprises pour un résultat final le 01 février 2016 après analyse du maître d'œuvre.

Le Maire présente au conseil municipal le tableau d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, sous réserve de l'obtention des subventions et du permis de construire devenu définitif, d'attribuer les marchés des travaux relatifs aux 20 lots de l'opération centre bourg aux entreprises dont les critères et les montants ont été préconisés par le maître d'œuvre.

### **SICECO : Modification de statuts**

Le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 16 décembre 2015, le comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise 2 objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires
- Permettre aux établissements Publics de Coopération intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité Syndical du SICECO en date du 16.12.2015

### **Assurance maladie personnel non titulaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de contrat d'assurance proposé par Groupama portant sur les garanties statutaires pour le personnel affilié à l'Ircantec.

Ce contrat couvre la maladie, la grave maladie et l'accident imputable au service pour un taux de 1.10%, soit environ 500 € pour l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce nouveau contrat selon les conditions énumérées ci-dessus.

### **Convention avec la mission locale**

Le Maire donne lecture d'une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel.

Cette situation concerne Jonathan BASILETTI pour une période prévue du 14 mars 2016 au 07 avril 2016 pour des tâches d'entretien courant de voirie, de maçonnerie et d'espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

### **Convention avec les services départementaux en matière de voirie**

Le Maire donne lecture de la convention qui liait la commune avec les services départementaux en matière de voirie et informe que celle-ci est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans

### **Convention tripartite entre l'UDMJC/Foyer Rural/Commune**

Le maire donne lecture du projet d'une convention qui lie la commune, l'UDMJC et le Foyer Rural pour une mission d'action culturelle cinématographique pour l'année 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de renouveler la convention entre l'UDMJC, le foyer rural et la commune.

### **Amortissement travaux SICECO 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'amortir sur 5 ans les travaux SICECO 2015.

### **Affaires diverses :**

Le Conseil Municipal,

- accepte un devis de 546 € pour des travaux de maçonnerie à l'église Saint Germain
- Prend connaissance d'une demande d'Alain MARCHAND pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour sa classe et d'un téléphone portable.

Le Maire a rencontré à leur demande des responsables de la Poste et le Conseil Municipal confirme sa décision du maintien du service public par la Poste.

Jean-Yves MENGUY informe que le SICECO doit revoir son devis pour les candélabres sous les Tilleuls.

Hubert BIDAUT demande si le Conseil Municipal accepte l'achat de frigos pour la rotonde. Ce dossier sera étudié lors du budget.